bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Le Courrier du Parc

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

2 400 exemplaires

N°75

3e trimestre 2016

P 202053 - Bureau de dépôt Arlon 1

Sommaire :

Le coin des associations 1

Entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible ! 2

Les prochains rendez-vous du Parc naturel 3

En direct de la ferme : La prairie, une culture des temps modernes ..... 4 & 5

Le digestat issu de la biométhanisation, une solution pour la qualité des sols et de la nappe phréatique ? ..... 6 & 7

Appel à des bénévoles : parrainage des promenades 7

Festival Musique dans la Vallée 8

Pour nous contacter : 063/22 78 55

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Maison du Parc :
Voie de la Liberté, 107
6717 Attert
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Retrouvez-nous sur facebook

Avec le soutien de :

Commune d'Attert — Wallonie — DGO 3

Rédaction & relecture : Paul Depauw, Sylvie Hubert, Marcel Nickers, Elisabeth Tonglet, Benoît Toussaint et Dominique Scheepers

Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert
Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Le coin des associations • Le coin des associations • Le coin des associations

SYNDICAT D'INITIATIVE DU VAL D'ATTERT

Chaque jeudi et dimanche au départ de différents villages, marche d'environ 8 km (2 h)

Samedi 12 novembre à 20 h : balade de 5 ou 8 km au Clair de Lune à Heinstert ferme d' A Yaaz (rue de l'Ermitage n°344). Bar et petite restauration.

www.attert-tourisme.be - info@attert-tourisme.be - Jules Coibion 063/23 62 88

CERCLE SAINTS CÔME ET DAMIEN - METZERT

Vendredi 9 septembre, souper moules - **Samedi 10 septembre**, tournoi de paintball (Olivier Gaul 0498/843 842) - Bal de la rentrée

Samedi 12 novembre : balade gourmande hivernale

www.metzert.com - Isabelle Bernardy 0485/947 558

TENNIS DE TABLE VAL D'ATTERT

Dimanche 11 septembre à 9h30 : tournoi transfrontalier

cttattert@gmail.com - 0499/25 24 36

ROYALE CONCORDIA & TILLEUL HEINSTERT

Vendredi 16 septembre à 21 h, The Muddy States - **Samedi 17 septembre à 21 h**, bal des jeunes - **Dimanche 18 septembre,** hämmelsmarch de 7 à 12 h & concert de la kermesse à 16 heures - **Lundi 19 septembre à 18 h,** match Meuse/Rhin et à **20 h,** on refait le monde autour du bar

Samedi 22 octobre à 20 h : festival musical d'automne

thierymich@yahoo.fr - 063/22 27 87

MAISON CROIX-ROUGE ATTERT-FAUVILLERS-MARTELANGE

Lundi 26 de 15 à 20 h & mardi 27 septembre de 16 à 20 h : collecte de sang à la salle du Cothurne

Mady Gaul-Dessoy 063/21 65 36

COTHURNE - ATTERT

Vendredi 14 octobre à 20 h : concerts. tribute U2 & Pink Floyd

www.cothurne.org - 0474/35 31 45

A.S. NOTHOMB

Samedi 5 novembre : souper moules

R. Wilverts : 063/21 83 79 - roger.wilverts@skynet.be

Entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible !

Durant le printemps, le Parc naturel a accueilli un stagiaire, Tanguy Salmon étudiant à Limoges (France) en Licence Professionnelle Aménagement du paysage Arboré et Forestier. Ce dernier a réalisé un Plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune d'Attert.

Pour rappel, la gestion différenciée est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, en tenant compte de son utilisation, sa situation...

Car la législation veut qu'en 2019 tout usage de **pesticides** soit strictement **interdit** sur les espaces publics en Wallonie. Il l'est déjà depuis 2014, pour le privé comme pour le public, sur les surfaces revêtues en contact direct ou indirect avec l'eau, **donc pas de pulvérisation sur les allées de garage en contact avec le filet d'eau…** la qualité de notre eau potable est à ce prix !

La commune d'Attert n'utilise déjà plus aucun herbicide sur son territoire. Mais qui dit abandon des herbicides dit aussi entretien plus difficile. Alors nous allons devoir changer également notre perception de ce qui est « propre ». Des herbes folles ou une fleur poussant entre les pavés ne nuisent pas à notre qualité de vie et sont les témoins que les herbicides ont été bannis.

Le Plan de gestion différenciée permet alors de classer les espaces verts en fonction de l'entretien préconisé. Pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres on optera pour une gestion plus extensive. C'est ce classement qu'a fait notre stagiaire pour l'ensemble des espaces verts de la commune.

Dans le cadre de son stage, Tanguy a également proposé au Parc naturel 8 projets d'**aménagement d'espaces publics**. Arbres fruitiers, haies mellifères, espaces dédiés aux papillons... de belles idées ont germé et seront bientôt réalisées sur le terrain !

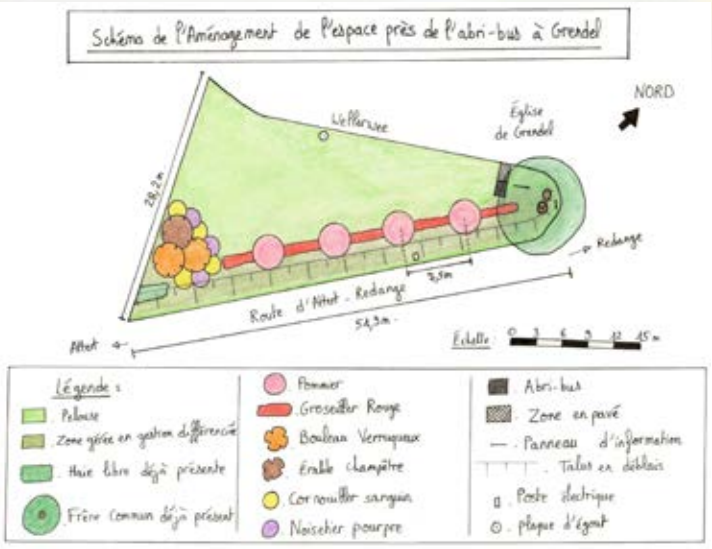

Un exemple d'aménagement proposé par Tanguy

La spirale à insectes

Si vous êtes passés ces derniers temps par la route qui relie Post et Schockville vous avez peut-être remarqué la nouvelle spirale à insectes réalisée par les Junior Rangers dans le verger Maya.

Mais quel est son principe ?

Le sommet et le pied de la spirale offrent des conditions de température et d'hygrométrie bien différentes. Ainsi en haut, où la terre est plus sèche, lavande, thym, romarin, sédums... se développeront avec aisance. Pimprenelle, bourrache s'étaleront quant à elles le long de la pente, tandis qu'au pied de la structure, où le sol est plus frais et plus riche origan, basilic, ciboulette, menthe ou mélisse s'épanouiront.

Son intérêt est double :

- Les plantes très mellifères offrent le couvert aux insectes pollinisateurs
- Le mur de pierres sèches et le sable offrent le gîte à de nombreux insectes et animaux, lézard, abeilles solitaires…

Voilà encore une réalisation en faveur des insectes butineurs. Et pourquoi pas la reproduire chez vous avec les plantes qui ont été distribuées lors de la Fête du Parc !

Les prochains rendez-vous du Parc naturel

Nuit des chauves-souris
Samedi 27 août à Attert
Enfants : 14 heures
Familles : 20 heures

Conférence : Chemins fertiles
Mardi 20 septembre à 20 h à Attert

WE des paysages
Dimanche 25 septembre à Attert
Rallye vélo 16 ou 23,5 km à 10 h
Marche 8 km à 9 h 30

Samedi 27 août, pénétrez dans le monde nocturne des chauves-souris !

Partir à la découverte des chauves-souris ne laisse généralement personne indifférent. Qu'on les aime ou pas, elles réussissent à nous captiver. Entendre leurs chants grâce au détecteur d'ultrasons et pouvoir observer leur vol furtif à la lueur de torches longue portée reste une expérience unique.

Cette année, l'accent sera mis sur les habitats des chauves-souris, menacés par de nombreuses barrières : routes, lumières ou arrachage des haies. La fragmentation de l'habitat, qui touche aussi de nombreuses autres espèces, n'est pas la perte de milieux, mais bien l'érection de barrières, qui entravent les déplacements de la faune. Il en résulte notamment une inaccessibilité aux ressources et un manque de brassage génétique. Mais il est possible d'agir. En tant que citoyen, on peut **éviter tout éclairage extérieur** non lié à un détecteur de mouvement, **favoriser les haies et les alignements d'arbres au jardin**, et poser d'autres actions que nos spécialistes vous feront découvrir.

Pour les enfants, rendez-vous à la salle du Relais postal (dans les bâtiments de l'administration communale d'Attert) à 14 h pour découvrir le monde étrange des chauves-souris au travers de jeux, expériences, histoires… (Fin à 16 h).

Pour les familles, rendez-vous à 20 h à la salle Robert Schuman pour une projection vidéo suivie d'une balade nocturne (prévoir une lampe de poche) afin de découvrir les spécificités de ces étranges créatures et leur importance pour le bon fonctionnement de la biodiversité (fin vers 22 h).

Activité gratuite

CHEMINS FERTILES - Conférence interactive le mardi 20 septembre à 20 h à la salle R Schuman à Attert

En additionnant les milliers de projets dans le monde qui s'inspirent notamment de la mouvance des « Villes en Transition » décrite dans le film « Demain », le plus grand mouvement social de tous les temps est en marche ! Pour nous donner l'envie de créer des paysages productifs et nourriciers, **Pierre-Éric Baibay** viendra chatouiller notre créativité et notre motivation avec des questions, quizz, exposés et échanges dynamiques.

Dans les différents domaines touchés par l'humain, **la permaculture** (bien comprise !) se base sur des méthodes efficaces, du passé et du présent. Alors, comment agir ensemble, pour que nous puissions offrir le meilleur des héritages aux générations futures ? Les techniques sont là, la nature répond merveilleusement. Il reste le plus important, pour passer à l'action ensemble : le facteur humain !

Entrée gratuite - Ouverte à tous

Rallye découverte de la Vallée de l'Attert

Le Week-end des paysages a pour thème cette année les « Paysages à vélo ».

Le Syndicat d'initiative du val d'Attert et le Parc naturel vous invitent donc à un rallye vélo en famille le dimanche **25 septembre**.

A 10 heures au départ de la salle du Cothurne à Attert, vous pourrez parcourir l'un des deux circuits proposés (16 ou 23,5 km) pour découvrir en famille les magnifiques paysages de la vallée de l'Attert. Territoire de contrastes, carrière de sable, réserves naturelles, ruisseaux et petits vallons se dévoileront sur les deux parcours du rallye.

Au cours de la balade, vous serez attentifs aux paysages et aux curiosités rencontrés pour pouvoir répondre à un quizz et tenter de remporter de nombreux lots.

Vous pourrez également assister à une démonstration d'un entretien de base d'un vélo.

Possibilité de louer des vélos électriques sur réservation au 063/22 78 55.

Si vous préférez la **marche à pied**, une balade de 8 km est également prévue. Départ à 9 h 30 du Cothurne.

Bar et petite restauration sur place

Activité gratuite

En direct de la ferme : La prairie, une culture des temps modernes

Qu'elle est verte notre vallée !

Qu'elle soit pâture ou pré de fauche, la prairie occupe la grande majorité de la superficie agricole du Parc naturel de la Vallée de l'Attert : 1.607 ha, soit quasi 70 % de la superficie agricole, sont donc « toujours verts ».

« Paysage bocager », « vocation herbagère » sont des termes souvent évoqués dès lors qu'on présente l'agriculture de notre région.

Cela nous paraît tellement naturel (ne dit-on pas « prairie naturelle » pour distinguer une prairie « permanente » d'une « temporaire » ?) qu'il nous semble que ce paysage de haies, de bosquets, de prairies a toujours existé. On s'inquiète de son maintien et de sa protection lors de toute modification d'aménagement territorial (aujourd'hui, le labourage d'une prairie « permanente » n'est pas autorisé sans une demande préalable auprès de l'Administration).

Et pourtant, ces prairies que nous apprécions tant sont nées de la révolution industrielle. Elles se sont développées et ont pris leurs formes actuelles à la fin du 19e et début du 20e siècle. Hier quoi !

Auparavant, le paysan se dédiait totalement à la culture (des céréales essentiellement).

On distinguait deux types de surface : l'**Ager** consacré à la culture et le **Saltus** non cultivé, laissé à l'abandon ou dédié au pacage. Ils étaient complémentaires grâce au transfert des matières organiques naturelles du saltus vers l'ager par les animaux domestiques. Les bovins d'alors avaient essentiellement un rôle de traction et surtout de producteurs de fumier, seul engrais disponible. On pratiquait aussi la jachère (terre laissée au repos) ce qui signifie que l'ager pouvait changer de place pour y revenir après quelques années.

Cela se pratiquait aussi chez nous et dans pas mal de nos prairies actuelles, on peut encore voir des « ados », témoignages des anciennes « planches » que les paysans d'alors avaient établies par la force des labours successifs.

La demande crée l'offre !

Au début du 19e siècle, passées les guerres napoléoniennes, l'Europe s'industrialise ; la démographie est en hausse. Il faut nourrir les nombreux ouvriers venus peupler les villes. Si la famine n'est plus à craindre, la malnutrition y est encore endémique. L'alimentation reste problématique et très coûteuse pour la grande majorité de la population. Les pouvoirs publics encouragent notamment la production et consommation de viande bovine.

De nouvelles découvertes au niveau agronomique, comme la loi de Liebig en 1840 qui établit les bases de la fumure minérale des plantes, et des inventions telles que le fil de fer barbelé breveté en 1864 et poétiquement baptisé le « fil de ronce » ou la faucheuse mécanique (tirée par un cheval) viennent, avec la sélection génétique, offrir de nouvelles perspectives à l'élevage bovin.

Au même moment ou quasi, le prix du blé s'effondre suite aux importations massives venues d'outre-Atlantique.

Comme toujours, le paysan s'adapte et les terres les moins aptes à la culture du blé seront les premières à être converties en prairies.

La première culture « écologique »

La prairie, qui peut rassembler plus de 50 espèces botaniques différentes au m^2, n'est pas une culture comme les autres. On ne saurait la gérer selon les mêmes méthodes phytotechniques que les monocultures comme le blé ou la betterave.

Il y plus de 50 ans déjà, sous l'impulsion du Professeur Jean Lambert, l'UCL créait le Centre d'écologie des prairies à Michamps.

L'écologie, qui est entrée dans le domaine scientifique dans la seconde moitié du 19e siècle est, de par la définition même de son concepteur Ernst Haeckel, « la science des relations des organismes avec le monde environnant, c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence ».

La prairie est un écosystème en équilibre dynamique, en permanente évolution entre toutes les espèces, végétales et animales qui la composent.

Culture sans labour, regroupant plusieurs espèces dont la récolte peut-être journalière ou différée en 2 ou 3 coupes annuelles, avec un minimum d'intrants : quoi de plus écologique ?

De plus, son rôle ne s'arrête pas à la seule production agricole, elle intervient aussi dans la protection de l'eau, du sol et du climat (puits de carbone).

Ci-après, repris sur le site de l'ASBL Fourrage mieux, un résumé des avantages liés à l'action des prairies sur notre environnement :

- La prairie permet de **limiter le lessivage des nitrates**. Certaines plantes qui composent la prairie sont capables de pousser à des températures proches de 0 °C, ce qui signifie que la nitrification de fin d'hiver est immédiatement

valorisée ;

- De plus, le sol est couvert en permanence, ce qui **limite** efficacement les phénomènes d'**érosion du sol** ;
- Certaines plantes prairiales (légumineuses telles que les trèfles) sont capables de fixer l'azote atmosphérique, ce qui permet de **limiter la fertilisation** apportée sur la prairie ;
- Certaines prairies renferment une **diversité biologique extrêmement importante**. Il existe peu de prairies monospécifiques. Il s'agit principalement d'associations de différentes espèces ;
- Même s'il s'agit d'un critère subjectif, la prairie participe à la **qualité du paysage** ;
- La prairie donne une **image de marque** au produit qui s'y rapporte. Certains labels concernant la viande ou les fromages sont liés à l'utilisation importante de l'herbe. La prairie peut également avoir une influence sur les qualités organoleptiques d'un produit (le beurre de printemps par exemple).

Que ce soit pour l'agriculture, les habitants du monde rural ou simplement pour le touriste de passage dans une région herbagère, la prairie représente pour tous un intérêt qu'il convient de gérer efficacement.

Comment gérer cet équilibre, quels sont les moyens d'action pour en assurer la pérennité et l'amélioration tout en permettant une production de qualité et quantité suffisante ? Voilà le défi que doit relever l'agriculteur d'année en année et auquel se consacre également le centre de recherche de Michamps ainsi que les techniciens et agronomes de « Fourrages mieux ». (1)

La valeur agricole d'une prairie ? Demandez-le plutôt à la vache !

La prairie permanente est (réglementairement) considérée comme telle dès qu'elle dépasse l'âge de 5 ans. En deçà, on parlera de prairie ou de culture fourragère « temporaire ». Chez nous cependant, il n'est pas rare de trouver des prairies de 30 ou 50 ans et bien plus encore… c'est dire si elles se sont bien établies et bien adaptées !

Mais pour les spécialistes, la prairie se décline en de nombreuses catégories.

Selon la nature du sol et la composition floristique, les agronomes anglais (Stapledon & Davies 1928) dont les systèmes belge et français sont inspirés distinguent six groupes de prairies de qualité décroissante, chacun d'eux pouvant évoluer vers l'autre. De plus, chaque groupe se divise en trois types : A, B ou C selon le pourcentage de trèfle blanc observé en couverture du sol.

Comment faire évoluer une prairie de faible valeur agronomique ou dégradée vers une catégorie de qualité supérieure ? Voilà tout l'enjeu de la bonne gestion et, dans la mesure où il a connaissance des facteurs ayant contribué à la formation du tapis végétal, l'agriculteur peut envisager d'en maîtriser certains. Par ordre d'importance décroissante, ce seront : le mode d'exploitation (fauche, pâture, parcellement) ; la fertilisation et les amendements (chaux) et l'alimentation en eau (drainage ou irrigation).

La production d'herbe n'est pas une fin en soi. C'est la vache qui la valorise. En pâture, elle en consomme quasi 60 kg par jour et c'est elle qui vous en indiquera la qualité, car Madame est exigeante ! Une herbe jeune, bien feuillue et tendre de 12 à 15 cm de haut aura sa préférence. Mais, fi des caprices, l'éleveur lui impose le pâturage qu'il a choisi et pour le temps qui lui plaira… Si le moment est bien choisi et la charge (nombre de vaches par ha) bien adaptée, la prairie n'en sera que mieux valorisée et se présentera bien rasée, sans excès ni « trous » dans la couverture du sol. Dans le cas contraire, il y aura des « refus » qu'il faudra faucher dès la sortie du bétail ou du « surpâturage » et « piétinement » mettant à nu de larges espaces. Avec l'expérience, et tenant compte des conditions climatiques, le bon éleveur saura déplacer ses vaches d'une prairie à l'autre (voilà pourquoi tant de clôtures !) en vue d'éviter ces problèmes et satisfaire la vache qui le lui rendra par une production de qualité.

Paul Depauw

www.comicearlon.be

(1) L'ASBL Fourrages Mieux (FM) a été créée le 4 juillet 1997 à l'initiative du Ministère Fédéral des Classes Moyennes et de l'Agriculture suite à la réorganisation de ses services extérieurs de vulgarisation. Depuis avril 2004, FM est reconnu comme Centre Pilote pour le secteur des fourrages par le Service public de Wallonie. FM rassemble au sein de l'ASBL les différents acteurs de Wallonie qui s'occupent de vulgarisation et/ou de recherche au niveau des prairies et des fourrages. Le siège social de l'ASBL est établi au Centre d'Economie Rural à Marloie.

Le digestat issu de la biométhanisation, une solution pour la qualité des sols et de la nappe phréatique ?

Les agriculteurs sont souvent jugés responsables de la qualité moindre des eaux souterraines à cause des fertilisants qu'ils épandent sur leurs champs. Mais s'ils en sont, entre autres, la cause, ils pourraient également en être la solution.

En effet, l'expérience allemande de Marsberg-Vasbeck que nous détaillons ci-dessous tend à prouver que la biométhanisation peut apporter une solution au problème de pollution des nappes phréatiques.

A Marsberg-Vasbeck il y a une zone de captage de 3 900 ha à cheval sur les länder de Hesse et de Nord Westphalie.

Deux stations de captage prélèvent l'eau dans une nappe aquifère karstique et beaucoup de surfaces agricoles ne disposent que d'une faible couche arable.

Epandage du digestat

De 1981 à 2002, le taux de nitrate relevé dans la nappe est passé à 35 mg/l pour se stationner autour de 50 entre 1990 et 1999 et atteindre 54,9 en 2002. Le plafond de la directive européenne de 50 mg/l était atteint puis dépassé.

A partir de 2002, d'autres mesures ont été prises avec l'appui financier des services de gestion de l'eau comme l'implantation d'intercultures, semis sous couverts, travail du sol minimal. Malgré tout, les taux se sont stabilisés autour de valeurs très élevées, de l'ordre de 50 mg/l et plus.

Il fallait réagir.

Du fait des capacités de stockage limitées, l'épandage des lisiers ne se faisait pas de manière optimale.

Sans résultats probants est née l'idée d'une station de biométhanisation regroupant les 70 agriculteurs concernés.

Le but était avant tout de gérer en commun les effluents d'élevage. Produire des énergies renouvelables était secondaire.

Elle a été construite en 2006 par les services de gestion de l'eau qui devaient aussi en assurer l'exploitation.

Avec l'appui de la chambre d'agriculture, des systèmes de rotation des cultures intégrant des plantes énergétiques et des pratiques culturales plus respectueuses de la ressource en eau ont été mis en place.

L'unité de biométhanisation permet une gestion optimale des effluents, qui après avoir été digérés pour produire du biogaz et transformés en digestat, sont stockés puis épandus au moment idéal et dans les quantités appropriées.

La gestion du digestat

L'installation en quelques chiffres :

Puissance installée : 795 kW électriques
Production électrique : 6 600 000 kWh/a
Production thermique : 4 200 000 kWh/a
Volume de digestion : 4 x 1 900 m³
Volume de stockage : 4 x 3 400 m³ + 5 100 m³ in situ (possibilité de stockage de 8 mois)
Substrats :
- *17 000 m³ de lisier*
- *6 000 t de fumier*
- *8 700 t de cultures énergétiques (maïs, céréales immatures, herbe)*

se fait de manière collective et aucun engrais minéral chimique n'est utilisé.

C'est une coopérative d'épandage qui est chargée du travail. Elle contrôle et détermine les quantités à épandre sur chaque parcelle. Elle organise le travail. Tout cela se fait avec l'appui technique et organique de la chambre d'agriculture locale.

Il est ainsi possible de garantir que chaque culture ne reçoive que la fertilisation organique minéralisée par la biométhanisation strictement nécessaire.

Les résultats sont probants. Les taux de nitrate sont passés de 51 à 46 mg/l entre octobre 2006, date de mise en service de l'unité de biométhanisation et mai 2010.

Nous attendons les chiffres pour les 5 années suivantes.

La biométhanisation est une productrice d'énergies renouvelables et un atout pour l'agriculture et la nappe phréatique.

Dans la lignée de cette étude, le projet retenu par le comité de sélection du 13 juillet 2016 « Perséphone : intégration de la filière biogaz dans la nouvelle bioéconomie », déposé par l'asbl **Au Pays de l'Attert** dans le cadre du programme Grande Région Interreg VA 2014 - 2020, mettra en place différentes parcelles de recherches de fertilisation sur tous les territoires de la Grande Région (BE, LU, FR et DE).

Ceci afin de valider et démontrer les effets positifs sur les différents sols de la fertilisation par le digestat en substitution des engrais de synthèse chimiques. La qualité des eaux en Grande Région sera également étudiée.

Les autres actions principales du projet Perséphone sont :

1. Construction d'un pilote pour l'extraction des éléments NPK du digestat ;
2. Construction d'un pilote pour l'enrichissement du biogaz par de l'hydrogène afin de capter le CO_2 et enrichir le biogaz en méthane ;
3. Essais de culture d'algues ;
4. Impact environnemental : air - eau - sol ;
5. Impact économique et faisabilité à l'horizon 2020-2030

Appel à des bénévoles : parrainage des promenades

161 km de circuits balisés dans la vallée de l'Attert

12 circuits avec pour chacun une fiche individuelle

Le balisage de ces promenades demande un entretien régulier.

Quelques circuits sont déjà parrainés, d'autres cherchent à l'être.

En quoi consiste ce parrainage ?

Faire une ou deux fois l'an le tour concerné (à pied, à vélo ou même pour certains en voiture) relever les manquements et les signaler ou les réparer. Tout le matériel nécessaire est fourni.

Intéressé ? Prenez contact avec Jules Coibion au 063/236 288 ou par mail à jules.coibion@skynet.be.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Festival Musique dans la Vallée

Veneziano & Vivaldi
Samedi 3 septembre à 20 h
Eglise de Thiaumont

Quintette à cordes du Philharmonique de Berlin
Dimanche 11 septembre à 17 h
Eglise de Bettborn

Ermesinde
Samedi 17 septembre à 20 h
Eglise de Ell

Vivace en concert : rock, pop and more...
Samedi 24 septembre à 20 h
Eglise de Tontelange

La dynastie Bach
Dimanche 2 octobre à 17 h
Eglise de Beckerich

Carte blanche aux écoles de musique
Dimanche 9 octobre à 15 h
Salle des fêtes du lycée de Redange

Prix : Adultes : 15 € le jour du concert, 11 € en prévente - Jeunes de 12 à 18 ans et étudiants : 6 € - Enfants de moins de 12 ans : gratuit

Renseignements et réservations : 063 22 78 55 - musique.vallee@attert.be - www.aupaysdelattert.be/festival.php

Organisation : Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise (Attert - Beckerich - Ell - Préizerdaul - Redange)

Ce festival est réalisé avec le soutien financier du Ministère de la Culture (L), du Service provincial de la Culture de la Province de Luxembourg, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction Générale de la Culture, Service de la Musique, de la Wallonie et du Commissariat Général au Tourisme (B)